

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/51

### DECES D'UN ADJOINT AU MAIRE ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Date de la convocation :  
**10 décembre 2021**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **16**

Nombre de votants : **17**

Quorum : **08**

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

Le **Judi 16 décembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire.**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

**ETAIENT PRESENTS :** M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

**ETAIENT ABSENTS :** Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

#### ELECTION DU NOUVEL ADJOINT

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un adjoint.

Avant de procéder au vote, il appartient au Conseil de désigner :

- un secrétaire ;
- deux assesseurs.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Marc MERY, assurant aujourd'hui les fonctions de conseiller municipal délégué

Il rappelle que l'élection du conseiller municipal délégué a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée décident toutefois de procéder à cette élection par vote à main levée.

## **INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT**

Il est proposé au Conseil Municipal que le nouvel adjoint perçoive la même indemnité que l'adjoint décédé. Pour mémoire, celle-ci avait été fixée à 16.97 % de l'indice brut 1027 qui constitue l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (délibération n°2021/16 en date du 22 juin 2020).

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, *d'une part* ; que le niveau d'indemnité attribuée aux autres élus rémunérés (soit également 16.97 % de l'indice brut 1027) demeure inchangé, *d'autre part*.

### **DECISION**

#### **Sur exposé de Monsieur le Maire**

#### **Le Conseil Municipal A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2021/50 en date du 16 décembre 2021, précédemment adoptée,

**Après**, réunion du Bureau des Adjointes, le 7 décembre 2021,

**ENREGISTRE** la candidature unique de Monsieur Marc MERY au poste d'adjoint, en remplacement de M. François-Marie Dominici, décédé

**PROCEDE** à l'élection de Monsieur Marc MERY, en qualité de 6ème adjoint

**DIT** que ladite élection donnera lieu, dès l'issue de la séance, à l'établissement d'un procès-verbal

**DIT** que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint décédé

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.  
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021\_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021  
Affichage : 20/12/2021